19e Année.— N° 3874 Bureaux : (RUE NAIN, 1.) UN NUMÉRO : 10 CENTIMES. Bureaux : (RUE NAIN, 1. Lundi 25 Janvier 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX 24 JANVIER 1874.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 22 décembre 1874, enregistré,

Le nommé Duquesnois Jean-Baptiste, 39 ans marchand de lait, né et demeurant à Herseaux (Belgique), déclaré coupable de falsification de lait battu, a été condamné à cinquante francs d'amende.

Le tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait inséré dans les journaux l'*Indicateur de Tourcoing et Roubaix* et le *Journal de Roubaix*, et affiché au nombre de 20 exemplaires, dans la commune de Wattrelos, le tout à ses frais

Certifié par le Greffier, soussigné :
LEGRAND

Vu au parquet :
Pour le Procureur de la République,
FÉLIX TOURNIER.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 22 décembre 1874, enregistré,

Le nommé Vandeputte Louis-Joseph, 35 ans, marchand de lait, né et demeurant à Mouscron (Belgique), déclaré coupable de falsification de lait, a été condamné à quinze jours d'emprisonnement et à cinquante francs d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait inséré dans les journaux l'*Indicateur de Roubaix et Tourcoing* et le *Journal de Roubaix*, et affiché au nombre de 30 exemplaires, 15 à Tourcoing et 15 à Roubaix, le tout à ses frais.

Certifié par le Greffier, soussigné :
LEGRAND.

Vu au Parquet :
Pour le Procureur de la République,
FÉLIX TOURNIER.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 22 décembre 1874, enregistré,

Le nommé Pottier Louis-Joseph, 52 ans, marchand de lait, né et demeurant à Croix, déclaré coupable de falsification de lait, a été condamné à six jours d'emprisonnement et cinquante francs d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait inséré dans les journaux l'*Indicateur de Roubaix et Tourcoing* et le *Journal de Roubaix*, et affiché au nombre de 30 exemplaires, dont 25 à Roubaix et 5 à Croix, et un à la porte du domicile du condamné, le tout à ses frais.

Certifié par le Greffier, soussigné :
LEGRAND.

Vu au parquet :
Pour le Procureur de la République,
FÉLIX TOURNIER.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 4 janvier 1875, enregistré,

Le nommé Dejaeghre Fidèle, 26 ans, marchand de lait battu, né et demeurant à Aelbeke (Belgique), déclaré coupable de falsification de lait battu, a été condamné à cinquante francs d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait inséré dans les journaux l'*Indicateur de Tourcoing et Roubaix* et le *Journal de Roubaix*, et affiché au nombre de 20 exemplaires, dans la ville de Tourcoing, le tout à ses frais.

Certifié par le Greffier, soussigné :
LEGRAND.

Vu au parquet :
Pour le Procureur de la République,
FÉLIX TOURNIER.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 23 decembre 1874, enregistré,

Le nommé Hay Heuri-Joseph, 63 ans, marchand de lait et cabaretier au Blanc-Seau, près Tourcoing, déclaré coupable de falsification de lait, a été condamné à cinquante francs d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait inséré dans les journaux l'*Indicateur de Tourcoing et Roubaix* et le *Journal de Roubaix*, et affiché au nombre de 30 exemplaires, dont 15 à Roubaix et 15 à Tourcoing, dont un à la porte du domicile du condamné, le tout à ses frais.

Certifié par le Greffier, soussigné :
LEGRAND.

Vu au Porquet :
Pour le Procureur de la République :
FÉLIX FOURNIER.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 29 décembre 1874, enregistré,

Le nommé Degheselle Louis, 23 ans, marchand de lait, né et demeurant à Mouscron (Belgique), déclaré coupable de falsification de lait, a été condamné à cinquante francs d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait inséré dans les journaux l'*Indicateur de Tourcoing et Roubaix* et le *Journal de Roubaix*, et affiché au nombre de 30 exemplaires, dont 15 à Tourcoing et 15 à Roubaix, le tout à ses frais.

Certifié par le Greffier, soussigné :
LEGRAND.

Vu au parquet :
Pour le Procureur de la République,
FÉLIX TOURNIER.

Un certain nombre de négociants et d'industriels de Roubaix et de Tourcoing nous ont exprimé le désir d'avoir communication de nos dépêches commerciales et des cours de bourse avant l'impression du journal et aussitôt la réception dans nos bureaux.

Nous organisons à cet effet un service spécial qui fonctionne dès maintenant. Moyennant une commission mensuelle pour frais de copie, nous envoyons à domicile nos dépêches au fur et à mesure qu'elles nous parviennent, soit avant, soit après le tirage du journal.

Nous y joignons les télégrammes politiques (débats de l'Assemblée, nouvelles importantes, etc.), qui nous seraient parvenus trop tard pour être insérés dans notre édition du soir.

A l'époque des enchères de laines au Havre, à Anvers, et à Londres, nous recevons qu'otidiennement plusieurs dépêches de ces diverses places.

Il est bien entendu que ce service est exclusivement réservé à nos abonnés.

—

Nous avons établi notre bulletin télégraphique de la Bourse de Paris, d'après les avis qui nous ont été donnés par un certain nombre de nos abonnés. Nous prions les personnes qui auraient intérêt à connaître le soir même les cours d'autres valeurs de vouloir bien nous en informer. Nous nous les ferions télégraphier régulièrement par nos correspondants.

La reconstitution de la majorité

Les conservateurs n'ont pas à se plaindre du résultat des deux séances dans lesquelles on vient d'aborder la discussion générale des lois constitutionnelles. Nous en pouvons juger l'ensemble; et si certains détails nous affligent, la moralité qu'en tirent l'Assemblée elle-même et l'opinion publique, nous dédommage largement; ce n'est même pas aller trop loin que de dire que ces deux séances ont plus fait pour la reconstitution de la majorité du 24 mai que six semaines de négociations confuses, entremêlées de récriminations impolitiques.

Nous ne voudrions pas user d'une figure trop souvent employée, mais nous ne pouvons méconnaître que l'apparition à la tribune du spectre révolutionnaire, sous les traits sinistres de M. Jules Favre a dessillé bien des yeux et ému bien des consciences.

Pendant une heure et demie, le pitoyable négociateur de Ferrières, l'homme qui, après avoir insulté tout ce qui était honorable, était allé pleurer devant M. de Bismark, l'homme qui a causé la perte de notre armée de l'Est, qui, comme chacun sait, a dû faire un jour devant un tribunal l'aveu de ses violations du Code civil, est venu à une tribune française outrager l'histoire et jeter son venin sur tout ce que les hommes d'honneur respectent; il a entrepris une justification du régicide. Venant d'une telle bouche, il y a des insultes qui sont un honneur.

Il a bien fait de parler. Les Spartiates, autrefois, pour préserver leurs enfants du vice de l'ivresse, leur montraient les ilotes qu'on avait enivrés. De même, M. Jules Favre a montré aux conservateurs ce que l'esprit révolutionnaire, cette ivresse morale, peut faire d'un homme doué de brillantes facultés. Le spectacle était triste, terrifiant, mais instructif. La leçon ne sera pas perdue.

En l'entendant, les hommes honnêtes et modérés qui composent le centre-droit se regardaient entre eux et regardaient leurs collègues des autres groupes. Et les récriminations, les colères de ces derniers jours leur paraissaient bien petite chose en face de ce danger, de cette honte qui se dressaient devant eux, qui bravaient la réprobation de l'Assemblée comme elles ont bravé depuis tant d'années la réprobation publique. Et ils se disaient : mais, nous ne pouvons pas être les alliés des amis de cet homme.

Ce sentiment qui jaillissait de toutes ces consciences a été un premier succès pour les conservateurs. Nous avions dit : il arrivera un moment où, en face de l'ennemi commun, les conservateurs se reconnaîtront et voudront se compter pour s'assurer de leur force. Ce moment est venu dans la séance de vendredi, quand retentissait la parole de l'avocat révolutionnaire, cette parole entrecoupée par un hoquet machinal et qui enveloppe dans une forme académique les invectives des bas-fonds sociaux.

Oui, M. Jules Favre a bien fait de parler; il a bien fait de montrer à la tribune l'ami de M. Thiers et de M. Gambetta, l'ami de ceux qui, après avoir préparé les horreurs de la Commune, ont fui devant elle, et n'ont dû leur propre salut qu'à l'énergique attitude des conservateurs qui sauvèrent la France. Il a suffi de cette épreuve pour accomplir ce travail de conciliation pour lequel tant de bonnes volontés avaient été stérilement employées. Nous avons la conviction que entre la première et la deuxième lecture on trouvera enfin le terrain propre à une entente de tous les conservateurs : ce terrain, nous l'avons dit, c'est le rejet des lois constitutionnelles actuellement en discussion et l'adoption d'une nouvelle et bonne loi électorale.

ALEXANDRE WATTEAU

CHRONIQUE DU JOUR

M. de Belcastel devait lire à la tribune, au nom de plusieurs de ses collègues de la droite, une déclaration expliquant le sens de leur vote commun. Les incidents tumultueux qui sont venus troubler la fin de la séance ne lui ont pas permis de le faire, Nous donnons ici le texte de cette déclaration: « Nous partageons les » convictions royalistes, les sentiments » et les espérances patriotiques exprimées, hier, ici même, avec une si noble éloquence, par M. de Carayon-Latour. Nous respectons le vote consciencieux de nos amis contre la seconde lecture des lois constitutionnelles. Nous ne prenons pas l'engagement de les adopter. « Nous réservons sur chacun des articles notre liberté entière. Mais comme les objections et les négations ne suffisent pas aux besoins du pays, nous croyons devoir aborder l'examen de ces lois. Nous voulons les étudier avec attention et loyauté absolue, ainsi que les amendements et les résolutions que, dans ces grands débats, pourront inspirer aux membres de l'Assemblée nationale l'amour de la France et le souci de son avenir.»

—

D'après le *Moniteur Universel*, le bruit court que M. Bocher pourrait être bientôt chargé de former un nouveau ministère. « Si nos renseignements sont exacts, ajoute ce journal, M. Buffet entrerait dans le nouveau cabinet, et, en ce cas, M. d'Audiffret-Pasquier serait porté pour la présidence de l'assemblée. Toutefois nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, quoi qu'elle nous paraisse reposer sur de sérieux fondements.»

—

L'Union annonce que diverses délégations des ouvriers royalistes de Marseille ont transmis aujourd'hui, par dépêches télégraphiques, à M. de Carayon-Latour et à M. Lucien Brun, l'hommage de leur admiration et de leurs vives sympathies.

—

Le centre gauche est fort ardent à demander les lois constitutionnelles; mais on qu'il a fort peu en vue l'affermissement des pouvoirs du maréchal. Il s'agit au contraire, de voter des lois telles que le président soit amené à donner sa démission plutôt que de gouverner dans les conditions qui lui seront faites.

Il faut manœuvrer, a dit un habitué de l'hôtel Bagration, de façon à ce que les lois constitutionnelles deviennent des lois *destitutionnelles*.

—

Le baptême du fils nouveau-né de M. le comte de Paris, le prince Charles d'Orléans, a eu lieu hier en l'église de St-Philippe du Roule. Tous les princes et princesses d'Orléans assistaient à la cérémonie. La santé de Mme la comtesse de Paris continue à être aussi bonne que possible.

—

On fait quelque bruit d'une étude effectivement assez curieuse que M. Othenin d'Haussonville publie dans la *Revue des Deux-Mondes* sur feu Sainte-Beuve.

Dans cette essai de critique et de biographie mêlées, le jeune député est amené à raconter que, sous la Restauration d'abord, puis sous la monarchie de Juillet, l'auteur de *Volupté*, déjà amoureux du pouvoir, bien qu'il le combattît, a été plus d'une fois sur le point d'accepter des fonctions publiques.

Et il prenait plaisir à se déclarer jacobin ! et il travaillait avec Armand Carrel, auquel il a succédé pendant cinq jours comme rédacteur en chef du *National!*

Mais que voulez-vous? la manne du budget lui paraissait être une friandise bien tentante !

De là le mot de Béranger sur l'homme des *Lundis:*

— Sainte-Beuve a toujours l'œil droit sur l'idéal poétique, tandis qu'il darde l'œil gauche sur le pot-au-feu.

—

M. Vacherot excommunié par la *République française*, c'est un fait.

Demandez-moi un peu pourquoi, dit *Paris-Journal*, les communards en veulent tant aux radicaux? Pourquoi la *République française* elle-même est-elle excommuniée?

— Eh! mon Dieu, rien de plus simple, a répondu un jour Pipe-en-Bois à l'un de nous qui traversait Bruxelles: C'est parce que les radicaux sont des *lâcheurs*.

Gambetta, en effet, a *lâché* Pipe-en-Bois.

Les communards en veulent grandement aussi à l'ex-colonel Langlois.

On leur demandait pour quel motif.

— Ah! dame, répondent-ils, il gesticule comme un homme de l'extrême gauche et il parle comme un modéré.

Pas mal dit, pour des fous furieux.

Mais dans tout cela, le meilleur mot est celui de feu Léon Gozlan.

Juif d'origine, journaliste d'opposition, l'auteur d'*Aristide Froissart* avait commencé par être révolutionnaire.

— Ah! bien non, s'écria-t-il, si je continuais à être républicain, je finirais par m'accuser moi-même.

REVUE DE LA PRESSE

L'Eloquence de Berryer

En publiant le recueil des discours de Berryer (1), M. Mercier de Lacombe a restitué, autant qu'il était en lui, la mémoire du grand orateur; mais il n'a point essayé d'analyser sa physionomie, de faire revivre sa parole, d'étudier par le détail ses procédés oratoires ; aussi bien cette étude est-elle semée d'écueils. L'écrivain qui s'y consacre ne doit se dissimuler ni la difficulté de sa tâche, ni son insuffisance personnelle. C'est en face du premier de nos orateurs, après Mirabeau, qu'il lui sied de se souvenir de cette parole de Vauvenargues : « L'éloquence seule est capable de se célébrer dignement. »

Berreyer était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, le front haut et large, le net droit et pur, les traits mobiles. Un air de grandeur était empreint sur sa physionomie, rehaussée encore par la manière dont il portait la tête. Lorsqu'il parlait, son regard, habituellement un peu dur, semblait solliciter l'affection de celui à qui il s'adressait.

La poitrine développée, le buste large, le cou harmonieusement rattaché aux épaules, les mains effilées, d'une finesse tout aristocratique; qui pourrait rendre l'expression de ses traits, lorsque, sous l'impression subite de la colère, il rejetait vivement la tête en arrière par un mouvement plein de hauteur et de dédain? Qui ferait revivre sa pose, simple, naturelle, quand, par un geste qui lui était familier, pressant la main sur sa poitrine, il dominait l'auditoire et le fascinait de son regard? Qui ranimerait ces accents de l'âme, quand l'inspiration soulevait sa parole, la pensée se dégageait soudainement avec l'éclat de la foudre?

Berreyer n'abordait pas la barre ou la tribune sans cette émotion virile qui saisit, au moment de l'action, le soldat ou l'orateur. L'éloquence n'est qu'à ce prix. Mais, quelles que fussent ses hésitations initiales, il voyait comme d'un

(1) Chez Didier, 35, quai des Augustins.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 25 JANVIER 1875.

— 37 —

L'ESCLAVE

PAR

G. DE LA LANDELLE.

XXI.— CHAMBRE N° 1.

(Suite.)

Deux heures sonnaient. Les habitués de la ville ou du port étaient à leurs occupations journalières et ne reviendraient que pour le repas du soir. Les habitués de la campagne, cultivateurs ou chasseurs, n'apparaissaient guère en cette saison que les jours de marché.

Le bonhomme Diovoal ne comptait donc sur personne ; aussi bien s'était-il assis au coin de la cheminée où il tisonnait avec une légitime satisfaction paternelle. Il venait d'avoir le plaisir de voir son fils Matthieu plumer, vider et embrocher un canard avec un talent du meilleur augure, et l'avait laissé à la cuisine en lui disant :

— Bravo, mon petit! tu deviendras un grand chef.

Augustin griffonnait dans un coin ; Théodore jouait avec des cocottes de papier.

— Heureux enfants ! vous avez un bel avenir ! pensat le père Divoal en songeant à la réalisation prochaine de sa grande ambition.

Il se voyait cédant le Chat-Botté à un débutant aubergiste et transportant son industrie dans un établissement de premier ordre qu'il allait acquérir avec le fruit de ses épargnes. A l'hôtel de Normandie, il hébergerait les touristes de bon ton, les célébrités parisiennes, l'aristocratie du pays, et par conséquent l'amiral Longrin de Guernévez, qui décemment, ne pouvait descendre au Chat-Botté.

— Son digne neveu, qui m'est resté fidèle, le sera désormais à plus forte raison. Ah ! mes voyageurs seront à bonne cuisine, je le jure ! Et l'on verra que mes bons gentilshommes campagnards, pour qui j'aurai toujours des prix réduits, n'avaient pas tort de fréquenter mon humble auberge actuelle!

Louables projets, ambitions saines, irréprochables pensées d'un hôtelier épris de sa profession. Diovol s'y complaisait, quand la porte s'ouvrit très-brusquement. Augustin et Théodore tournèrent la tête. Le bonhomme fronça les sourcils.

Ses regards s'arrêtaient sur un jeune garçon en guenilles pitoyables. Par le froid qu'il faisait, le malheureux ne portait qu'un méchant pantalon de toile et une chemise de coton d'une repoussante malpropreté, sur laquelle pendait un lambeau de toile goudronnée. Il n'avait point de bas et portait pour coiffure un chapeau de paille. Il était assez grand, pâle, maigre, évidemment souffreteux ; mais ce n'était pas un motif pour pénétrer, comme il venait de le faire, dans une salle réservée.

— On n'entre pas ainsi chez moi ! s'écria Divoal troublé dans ses méditations. Descendez ! On vous donnera en bas.... Mais sortez donc !

L'inconnu, qui s'avançait d'un pas délibéré, s'arrêta interdit et, d'un accent douloureux, dit à demie voix :

— Sortir ! Mon père ne me reconnaît pas !

— Moi, votre père ! Vous moquez-vous?

Le bonhomme Divoal n'aurait pas été de son pays si sa première pensée n'eût été pour la défiance. Et de la défiance à une injuste indignation il n'y a jamais loin. On a vu de tous temps des aventuriers essayer de se faire passer pour les membres disparus de familles recommandables. S'improviser fils aîné d'une maison en pleine prospérité comme la maison Divoal serait un coup de maître, mais un tour de parfait coquin. Il faut être bien impudent pour spéculer sur la perte d'un enfant bien-aimé, au détriment de ses frères et de sa sœur.

Sous l'empire de ces soupçons, le père Divoal, qui s'était levé, repartit avec rudesse :

— Victor ! ce n'est point possible !

Entre l'enfant vif et grassouillet qu'avait emmené Zurban, et le misérable jeune homme qui s'annonçait ainsi, il y avait tant de différences ! La voix, la taille, le teint, tout était changé. L'accent, le port, n'étaient plus les mêmes. Plus de trois longues années, le climat des îles africaines, les douleurs de l'esclavage et les souffrances aiguës du retour au cœur de l'hiver, sans vêtements chauds, rendaient vraiment méconnaissable celui dont la mort passait pour avérée.

Augustin et Théodore, avec la cruauté de leur âge, craiaient :

— Dehors ! vilain menteur !

Cet accueil acheva de briser Victor, il avait peine à se soutenir; il s'appuya contre la table et dit en sanglotant :

— Mon père me chasse ! Je n'ai plus qu'a mourir !...

Mais où donc est ma mère ? s'écria-t-il ensuite d'une voix délirante.

Oh! pour le coup, le bonhomme se prit à hésiter, à espérer.

— Silence, gamins! dit-il en s'approchant de Victor, qui reprenait à travers ses sanglots :

— Je reviens d'esclavage... Zurban m'avait vendu comme un chien... Mon père, ayez pitié de moi! *Va doué!.. va doué!...*

— Jésus, seigneur, soyez béni! interrompit le père Divoal en ouvrant les bras. Pardon! mon cher enfant! Calme-toi, console-toi.

— C'est donc notre frère! fit Théodore.

— Courons l'annoncer à maman! dit Augustine.

— Non! mille fois non!... Voulez-vous la tuer de joie!... Ah!... moi-même, je me sens faible! Jeanneton! Marianne! Ici! Appelez-moi les servantes!

Il embrassa de nouveau son fils, et leurs larmes se confondirent.

Jeanneton accourait.

— Pas un mot à madame! Prudence commandait le père Divoal. Du feu au n° 1. Et vite, un bouillon, du vin vieux! un bon déjeuner!... Du linge, des habits!... Victor, mon cher enfant, moi te repousser! Tu dois bien comprendre ma défiance. Nous te croyions mort! Ah! mais!... je suis au septième ciel! Encore une fois, Jeanneton, Marianne, Augustin, Théodore, rien à madame!... hormis qu'il y a au n° 1 un voyageur malade qu'il ne faut pas déranger! Evitons un saisissement.

— Soyez tranquille, monsieur!

— Embrasse ton frère, Augustin!... Embrasse ton frère, Théodore! Appelez Matthieu pour qu'il l'embrasse aussi!... Et attention! n'allez pas bouleverser votre mère.

— Bien, papa! nous ne dirons rien

Le bonhomme ne perdit point trop la tête, et, quand sa femme rentra, il avait recouvré tout le sang froid convenable. Elle remarqua pourtant dès l'abord qu'il n'était pas dans son assiette habituelle.

L'entrevue conjugale avait lieu dans la cuisine, d'où Jeanneton emmena les enfants. Seuls, Matthieu avec son bonnet de papier sur sa tête et Marianne, premier aide du patron, y assistèrent, sans se permettre d'y prendre part.

— Qu'as-tu donc aujourd'hui? demandait madame, je te trouve *tout chose...*

— C'est qu'il y a de quoi!

— Quoi donc! Est-ce heureux ou malheureux?

— Très-heureux.

— A la bonne heure! Mais, parle, voyons! Aurais-tu fait affaire pour l'hôtel de Normandie?

— Bah! Est-ce que ça me troublerait de même!

— Dieu! s'écria la mère de famille, Victor est vivant!

(A suivre)